



HAL
open science

L'usage abusif du breton en 1902 : le point de vue du clergé

Fañch Broudic

► **To cite this version:**

Fañch Broudic. L'usage abusif du breton en 1902 : le point de vue du clergé. *La Bretagne Linguistique*, 1990, 6, pp.103-142. 10.4000/lbl.7641 . hal-04567700

HAL Id: hal-04567700

<https://hal.univ-brest.fr/hal-04567700v1>

Submitted on 3 May 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



L'usage abusif du breton en 1902 : le point de vue du clergé

The unrightful use of Breton in 1902: the point of view of the clergy

Fañch Broudic



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/lbl/7641>

ISSN : 2727-9383

Éditeur

Université de Bretagne Occidentale – UBO

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 1990

Pagination : 103-142

ISSN : 1270-2412

Référence électronique

Fañch Broudic, « L'usage abusif du breton en 1902 : le point de vue du clergé », *La Bretagne Linguistique* [En ligne], 6 | 1990, mis en ligne le 05 janvier 2022, consulté le 15 janvier 2024. URL : <http://journals.openedition.org/lbl/7641> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/lbl.7641>

Ce document a été généré automatiquement le 15 janvier 2024.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

L'usage abusif du breton en 1902 : le point de vue du clergé

The unrightful use of Breton in 1902: the point of view of the clergy

Fañch Broudic

- 1 Les pratiques linguistiques se sont, en un siècle, à ce point inversées, en Basse-Bretagne, qu'il est, aujourd'hui, bien difficile de réaliser ce que pouvaient être les niveaux de pratique du breton et du français à la veille de la première guerre mondiale. Selon certaines hypothèses, au début du XX^e siècle, le breton est toujours la seule langue connue de la majorité de la population, et le pourcentage de ceux qui ne savent que le français reste encore très faible. Selon J. Le Dû et Y. Le Berre, au contraire, on assiste alors à une véritable « révolution linguistique et culturelle », du fait, en particulier, de l'instauration, en 1884, de l'obligation scolaire : l'analphabétisme et le monolinguisme de masse ont cessé en 1918 d'être les caractéristiques de la vie culturelle des bretonnants¹. En 1918, peut-être, mais vingt ans auparavant, au tournant du siècle ?
- 2 Quelles que soient la nature et l'ampleur des transformations en cours, elles s'effectuent bien évidemment sous l'effet de différents facteurs, y compris celui d'une politique qu'Y. Le Gallo qualifie sans hésiter « d'antycléricalisme linguistique² ». Cette politique fut mise en œuvre en 1902 surtout par le Ministre de l'Intérieur et des Cultes, Emile Combes. Considérant que « le budget des Cultes n'est voté par les Chambres que pour la rémunération (...) de services faits dans notre langue nationale », il décide de réprimer « l'usage abusif du breton » pour la prédication et le catéchisme, et de ne plus verser de traitement aux membres du clergé qui n'auraient pas dispensé le catéchisme et les instructions religieuses en français³.
- 3 Ces dispositions, mises en application quelques mois seulement après les incidents auxquels avaient donné lieu les lois sur l'éviction des congrégations, suscitent de nouvelles et vives polémiques. Dès qu'E. Combes cesse de rémunérer les recteurs ou vicaires qui excluent le français de leurs églises, l'évêque de Quimper et de Léon, Mgr Dubillard, et le Préfet du Finistère, Henri Collignon, s'opposent fermement. Le premier lance immédiatement auprès de son clergé une enquête en six questions, dans

le but de savoir combien d'enfants suivent le catéchisme breton, et combien celui en français. Le second répliqua aussitôt en faisant procéder à une enquête analogue par l'administration, en particulier par les instituteurs.

- 4 Il fallait s'y attendre : les résultats sont contradictoires. Selon l'enquête épiscopale, sur 19 000 enfants âgés de 9 et 10 ans, qui doivent suivre le catéchisme en vue de leur première communion, 70 % le suivent en breton, et 30 % en français. L'enquête préfectorale, portant sur 12 217 enfants, évaluait à 79 % le pourcentage de ceux qui étaient capables d'apprendre et de comprendre le catéchisme en français, 21 % étant incapables de l'apprendre autrement qu'en breton.
- 5 Ces enquêtes peuvent être considérées comme un document capital, et une source d'information irremplaçable pour appréhender la situation linguistique de la Basse-Bretagne au tout début du XX^e siècle, d'autant que le questionnaire de Mgr Dubillard interrogeait également les recteurs sur la langue dont ils faisaient usage pour la prédication. Les Archives de l'Evêché de Quimper ont heureusement conservé⁴, non seulement les réponses des recteurs aux questions qui leur étaient posées par leur évêque, mais également les lettres que lui ont adressées les prêtres suspendus de traitement pour « usage abusif du breton ». Or les uns et les autres ne se sont pas contentés de transmettre des chiffres : l'analyse de l'ensemble de cette correspondance permet, pour la première fois, d'obtenir une vue d'ensemble, non seulement sur les pratiques linguistiques dans le Finistère il y a près d'un siècle, mais également sur les attitudes et les opinions des uns et des autres par rapport à la langue bretonne et par rapport au français.
- 6 Les premières indications qu'il est possible de recueillir dans la correspondance des recteurs à leur évêque concernent, bien entendu, la langue utilisée pour la prédication et le catéchisme⁵ : dans les communes rurales, les sermons sont exclusivement dispensés en breton. De très nombreuses réponses sont formulées dans des termes identiques. D'après l'abbé Souben, de Landrévarzec, comme d'après l'abbé Messenger, de Mespaul, « les instructions paroissiales » se « font [ici] toutes et toujours en breton ». L'abbé Madec note ainsi qu'à Plouédern, « toutes les instructions se font en breton, aucune autre langue ne serait » comprise. Celui de la Forêt-Landerneau note de la même façon : « Les instructions paroissiales se font toujours en breton et ne pourraient être comprises en français. » C'est également ce qu'écrivent l'abbé Rolland à Landéda, l'abbé Jouve à Plounéour-Ménez, l'abbé Rosec à Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec, et bien d'autres de leurs confrères, l'emploi de l'adverbe toujours indiquant plus ici la répétition habituelle d'un état de fait que, semble-t-il, la persistance d'une situation héritée du passé.
- 7 La formulation, pour décrire une même réalité, peut cependant varier. Ainsi, à Arzano, « au prône, il n'y a jamais eu d'instruction en français⁶ ». Pour l'abbé Robinaut, de Gouesnac'h, « toutes les instructions paroissiales se font en breton, et jamais en français ». À Tréboul, elles « se font en breton aux trois messes tous les dimanches ». À Plouhinec et à Plogonnec, elles « se font et ne peuvent se faire qu'en breton ». Les termes « exclusivement, ou naturellement », ou « forcément », ou encore « nécessairement en breton » reviennent aussi très fréquemment (Briec-de-l'Odet, L'Hôpital-Camfrou, Sibiril, Kemevel, etc...)
- 8 Certains recteurs sont moins catégoriques, mais l'impression d'ensemble reste du même ordre. À Plourin-Morlaix, « la grande masse de la population ne comprendrait pas une autre langue » que le breton. À Plounévez-Lochrist, « la presque totalité de la

population ne pourrait suivre une instruction donnée en français ». À Sainte-Eutrope, en Plougouven, « très rares sont les personnes susceptibles de comprendre une instruction française, si simple soit-elle ». D'après l'abbé Kerivel, à Quimerc'h, « la plupart du temps, il n'y a personne ne sachant le breton » – ceci ne veut certes pas dire que parmi ceux qui savent le breton, il n'y en a pas qui savent aussi le français. Le recteur de Plonéis est plus catégorique : « il est impossible de se faire comprendre en chaire en dehors des sermons bretons, donc il est impossible d'en faire en français ». La conclusion qui s'impose aux recteurs de Ploaré, de Pouldergat et d'Elliant, est du même ordre : « il me paraît impossible de faire autrement, puisque », ajoute le second, « la population ne parle que le breton, et n'est pas capable, à part quelques rares individus, de suivre et de comprendre une instruction française ».

- 9 Pourquoi ? « Pour la bonne raison, selon l'abbé Caradec, curé de Scaer, que tous les paroissiens, à l'exception peut-être de trois ou quatre personnes étrangères au pays, comprennent le breton, et que l'on trouverait assez difficilement une vingtaine de personnes sur une population de 7 000 habitants, à pouvoir suivre une instruction en français ». Plusieurs autres réponses, comme celle du desservant de Plogastel-Saint-Germain, font également état de chiffres : « parmi ceux qui viennent régulièrement à la messe, dit-il, il n'y a pas une demi-douzaine à ne pas comprendre le breton ». À Esquibien, « les instructions paroissiales se donnent en breton, parce que les 9/10 des adultes ne peuvent suivre une conférence française ». À Commana, « il n'y a pas une personne sur cinquante sachant un peu de français, qui soit capable d'entendre, avec fruit, une instruction française, si simple soit-elle ».
- 10 À Saint-Cadou, « les instructions françaises ne seraient pas comprises par une cinquantaine de personnes sur une population de 850 âmes ». À Guimaëc, « le français ne serait pas compris par un sur cent des paroissiens ». À Mahalon, « les deux centièmes ne serait pas à même de suivre une instruction qui serait développée en français ». À Roscanvel, « plus des 3/4 des paroissiens qui pratiquent sont absolument incapables de comprendre un sermon donné dans la langue française ». À Loctudy, sur 2 500 personnes, « 20 ou 30 pourraient suivre la prédication française ». À Kersaint-Plabennec, tout le monde connaît le breton, « et il n'y a pas dans la paroisse 20 personnes capables de suivre avec profit une instruction française. Je ne sais, écrit encore l'abbé Berthou, depuis Dinéault, si sur une population de 2 000 habitants on rencontrerait 100 personnes capables de comprendre facilement les instructions françaises ».
- 11 L'abbé Déniel, recteur de Plogoff, adresse au Vicaire Général, le 9 octobre 1903, un courrier dans lequel, chiffres à l'appui, il décrit en conscience la situation linguistique qu'il perçoit dans sa paroisse : « à en croire ces messieurs de la Préfecture, la population de Plogoff parle couramment le français. Pour moi, je certifie que les deux tiers de mes paroissiens ne comprennent pas un mot de français. Parmi l'autre tiers, je puis compter à peine une cinquantaine de personnes qui puissent suivre tant bien que mal une instruction faite en français, le reste pourrait parler un jargon que je me garde bien de décorer du nom de français, ne voulant pas faire injure à la langue nationale ». Le recteur de Mellac retourne l'utilisation du mot *abus* contre ses censeurs : « à peine trouverait-on une quinzaine de personnes capables de suivre une instruction française, par conséquent une personne sur cent de la population totale. Ne serait-ce pas abuser du français que d'en faire usage en pareil cas ? »

- 12 Dans presque toutes ces paroisses rurales, seul le breton a donc droit de cité. La situation n'est déjà plus tout à fait la même dans certains chefs-lieux de canton : le français parvient à s'y faire entendre occasionnellement depuis la chaire. À Rosporden, par exemple, les instructions sont assurées en breton, excepté « aux réunions particulières comme Congrégations des Enfants de Marie, Mois de Marie, quelquefois le Carême ». Le cas de Fouesnant est à peine différent : ici, si la prédication est « toujours » assurée en breton, « les annonces des quatre temps des vigiles et abstinences se font toujours dans les deux langues bretonne et française ». L'abbé Caroff, curé de Sizun, « prêche *quelquefois* en français aux réunions des enfants de Marie », et celui de Bohars, deux fois par mois, l'une aux enfants de Marie, l'autre aux jeunes gens. Le desservant de Plouescat le fait « tous les jours de la semaine (mais) pendant le mois de mai » uniquement. À Telgruc, c'est à « cause de la population du bourg qui compte 450 habitants parlant presque tous le français (que) le mois de Marie se fait en français ».
- 13 À Roscoff, c'est pendant le Carême et en période de mission, d'adorations, etc..., que des exceptions sont faites à la règle de la prédication habituelle en breton. À Saint-Pol-de-Léon, le curé-doyen prêche lui-même en français à la messe de 8 heures, mais les instructions se font en breton à la messe de 6 heures et à la grand'messe. Lesneven, Lannilis, Saint-Renan, Châteaulin, Port-Launay, Pleyben, Carhaix, Pont-Croix, Audierne, Lanmeur, etc... ont, de la même manière, « une prédication mixte » : en général deux messes bretonnes, une messe française. Landivisiau et Ploudalmézeau, par contre, n'entendent que du breton.
- 14 Dans d'autres « petites » villes comme Landerneau, le breton et le français sont de la même manière en présence l'un de l'autre dans la prédication, mais avec l'avantage au français : dans cette localité, les instructions se font « trois, chaque dimanche, en français, et deux en breton ». À Sainte-Croix de Quimperlé, les instructions « se font généralement en français : prônes, sermons, sermons de Carême. Néanmoins il y a un service breton régulier, une instruction bretonne à la première messe chaque dimanche ; et dans le courant de l'année, des sermons bretons pendant le Carême et dans diverses circonstances. Somme toute on peut dire qu'il y a deux services, et en toute conscience, je dois dire que le service breton ne peut pas être supprimé sous peine de manquer (...) à son devoir ». À Notre-Dame de Quimperlé, le breton et le français sont utilisés « alternativement » à la grand'messe, le français seul à la messe de 8 heures. Le cas de Douarnenez, de l'avis même de son curé-doyen, l'abbé Auffret, est spécifique, puisque cette paroisse, se révélant plus bretonnante que les autres, « ne ressemble à aucune autre ville, ni à Brest, ni à Morlaix, ni à Concarneau (...) les dimanches et fêtes il y a une instruction française à la messe de 9 h pour les français, et aux autres 4 messes il y a une instruction bretonne ».
- 15 Précisément, la présence du breton n'est pas aussi massive dans les « grandes » villes du département, mais le breton y a au minimum le statut du français dans d'autres doyennés. Au siège épiscopal même, à Quimper-Saint-Corentin, le chanoine Jean-Claude Le Coat précise que, certes, « les instructions prônales se font toujours en français, (mais) deux fois par mois, le dimanche, aux réunions du soir, nous donnons une instruction bretonne ». À Locmaria-Quimper, « bien que l'instruction bretonne ne (lui) semble pas ici indispensable », le desservant déclare donner aussi « de loin en loin, toutes les cinq à six semaines, une conférence bretonne, pour complaire à quelques rares paroissiennes, qui, n'entendant pas suffisamment le français, (l') ont prié de leur

expliquer parfois dans leur langue la parole de Dieu ». Saint-Mathieu de Quimper suit, pour ainsi dire, la même règle : « Nous faisons tous les dimanches une instruction bretonne à la première messe, et pendant le Carême, nous avons aussi un sermon breton par semaine, le soir ; quelquefois encore, dans l'année, comme le jour des Morts, nous avons un sermon breton. Autrement toutes les instructions sont en français ».

- 16 Le cas de Brest, Morlaix, Concarneau s'apparentent à celui de Quimper. À Saint-Louis, on prêche en français, « sauf pendant le Carême, où l'on prêche en breton le dimanche à la première messe et le mercredi soir ». À Saint-Martin, à Brest, tout comme à Saint-Mathieu et Saint-Melaine, à Morlaix, comme à Concarneau aussi, toutes les messes sont en français, « sauf la première, à laquelle nous invitons tout spécialement les personnes qui ne savent que le breton ». À Saint-Sauveur, lorsqu'il y a prédication en breton, c'est seulement « en notre chapelle du Sacré-Cœur ». Saint-Mathieu dispense parfois une instruction bretonne à la grand'messe également.
- 17 Le cas des paroisses suburbaines mérite d'être considéré à part. À Penhars, « les instructions se font uniquement en breton ». À Ergué-Armel, elles se font « toujours toutes en breton ». Mais la précision que donne l'abbé Floc'h, recteur de Penhars, sur les migrations religieuses hebdomadaires de ses paroissiens francophones, est importante : « les personnes qui comprennent mieux le français vont à Quimper ». Le curé de Plougastel-Daoulas, l'abbé Iliou, ne retient pas davantage la dizaine de personnes qui ne savent que le français : elles « peuvent, avec de la bonne volonté, profiter des instructions que l'aumônier de l'Hospice donne en français dans sa chapelle ». Saint-Martin de Morlaix présente une grande variété de situations : prédication en breton à la messe de six heures ; « alternativement en français et en breton à la grand'messe » ; en français à trois autres messes. À Saint-Marc, les deux langues sont utilisées, de même qu'à Saint-Pierre-Quilbignon : « il nous est impossible de ne pas employer la langue bretonne, sous peine de n'être pas compris d'un bon nombre de nos paroissiens qui ne pourraient suivre de manière fructueuse une instruction française. » À Lambézellec, les deux langues sont utilisées « selon les besoins de la population et à la satisfaction des paroissiens ».
- 18 L'introduction du français est, par ailleurs, liée au développement du tourisme qui conduit nombre de personnes étrangères à la région à séjourner dans les stations balnéaires ou de villégiature – ou au travail saisonnier. À Saint-Jean-du-Doigt, c'est l'arrivée des estivants qui conduit l'abbé Grall à faire son prône « en breton et en français, pendant la saison des bains ». Le recteur de Plougasnou, l'abbé Guennec, prêche toujours en breton, mais « en été, quand il y a des baigneurs, donne des explications en français ». Dans une seconde lettre, il précise qu'il le fait « quand (il) aperçoit beaucoup d'étrangers, venus pour la saison, répartis un peu partout dans l'église ». Son confrère de Plounéour-Trez, l'abbé J.-B. de Coataudon, s'adresse aussi en français « aux baigneurs, à la messe de 8 heures », et dans une seconde lettre à son évêque, après sa suspension, il précise bien qu'à « cette messe, les instructions, annonces et recommandations se font toujours en français, jamais en breton. Les cantiques même se chantent en français, et chaque dimanche, je fais afficher en français à la porte de l'Église les avis et les fêtes de la semaine ; car nos baigneurs aiment les messes courtes pendant leur villégiature ».
- 19 Le recteur de Penmarc'h reconnaît également qu'il lui arrive « quelquefois d'annoncer l'horaire des messes en français, à Notre-Dame de la Joie, quand il y a un certain nombre de touristes, d'étrangers ». Ce qu'il précise dans une seconde lettre : « pendant

la pêche de la sardine, pendant les vacances, nous avons des étrangers, et, quand c'est utile, nous leur adressons quelques paroles d'édification en langue française. » L'abbé Y.-M. Grall a maintenu l'habitude établie par son prédécesseur de faire à Bénodet les annonces en français, à « cause des étrangers qui nous arrivent pendant l'été. Mais les instructions se font toujours en breton ». C'est également à « cause de la présence, dans la localité, d'un assez grand nombre de touristes, en été », que le curé-doyen du Huelgoat, l'abbé Abhervé-Guéguen, fait « dans cette saison » les annonces dans les deux langues.

- 20 À Bannalec, le curé fait faire « depuis 8 ou 9 ans en français à la première messe et au prône de la grand'messe les annonces susceptibles d'intéresser le très petit nombre de paroissiens qui ignorent le breton ». L'île-Tudy bénéficie « quelquefois » d'instructions françaises, mais la raison n'en est pas donnée. Le curé-doyen de Riec-sur-Belon, l'abbé Kerebel, transcrit ses observations dans les termes suivants : « notre population demande nécessairement qu'on leur parle leur langue (sic). Et le cas échéant, lorsqu'il s'en trouve quelques intéressés dans l'auditoire ne sachant pas notre langue, nous nous empressons de les renseigner en quelques mots sur ce qui les concerne. »
- 21 Il n'est, au total, que deux paroisses dans lesquelles la prédication n'est dispensée qu'en français. Notre-Dame des Carmes à Brest, et Pont-Aven : l'abbé Le Bras est du coup assez fier d'écrire que « nous ne sommes donc pas concernés par la mesure oppressive nouvellement édictée ». Au moment de l'enquête, Camaret s'oriente également vers une prédication uniquement française : on y « prêchait en breton », écrit-il à l'imparfait, à « la première messe », à l'intention des voisins Crozonnais, mais « je ne crois pas, dit le recteur, qu'il y ait actuellement à Camaret plus de 40, ou au maximum, 50 grandes personnes incapables d'entendre suffisamment une instruction française ».
- 22 L'emploi de l'une ou l'autre langue pour la prédication peut-elle avoir une incidence sur la fréquentation de la messe, à moins que ce ne soit l'inverse ? L'utilisation occasionnelle du breton dans les paroisses urbaines, du français dans les chefs-lieux de canton, est déjà une indication en ce sens. Mais des observations complémentaires sont notées par les recteurs. L'abbé Billant, curé-doyen de Brest-Saint-Martin, après avoir spécifié qu'il y a chez lui, pendant le Carême, trois sermons en français et deux en breton, ajoute que « les sermons bretons sont les mieux suivis. De même, à Pont-l'Abbé, les auditoires bretons sont toujours plus nombreux que les auditoires français ». M. Creignou, à Bannalec, signale à son évêque qu'en plus des instructions qu'il assure en breton à toutes les messes, il y a « une instruction par mois, après vêpres, pour les enfants de Marie, instruction à laquelle tout le monde peut assister, mais je constate qu'on n'y vient guère. À Garlan, selon le recteur, un orateur français ne serait ni compris ni goûté par notre auditoire ». Le recteur de Botsorhel, l'abbé Le Corre, se souvient d'avoir été invité à prêcher une retraite à Saint-Pierre-Quilbignon, en 1892, à l'intention des ouvriers de l'arsenal de Brest : il avoue sa surprise d'avoir été invité à prêcher en breton. C'est que, deux ans plus tôt, le recteur avait dû recevoir « une députation » des ouvriers, qui ne voulaient pas d'une retraite en français : « Mr le recteur, nous comprenons le français, mais il y a des mots, des pensées qui nous échappent. Nous désirerions que le prêtre nous parle en breton. » Commentaire de l'abbé Le Corre : cette anecdote montre « combien l'interdiction du breton serait impopulaire, même dans les milieux où cette mesure semblerait devoir être bien accueillie ».

- 23 Si des ouvriers de l'arsenal de Brest revendiquent alors de recevoir leur instruction religieuse en breton, il n'est pas étonnant que les correspondances adressées par les recteurs à l'Evêque de Quimper contiennent d'autres indications sur les usages linguistiques des Finistériens au début de ce siècle. La pratique du breton, en ville, est ainsi déjà une question de générations : à Saint-Marc, « le prône de la grand'messe se fait habituellement en breton, car les personnes âgées, bien que comprenant assez bien le français, suivent mieux une instruction bretonne. Nous ne négligeons cependant pas les instructions françaises, car la jeunesse jusqu'à 25 ans est plutôt française ».
- 24 Mais c'est sur le plan de la catégorisation sociale que les notations des recteurs sont les plus précises. En ville, la pratique du breton est le fait des couches les moins aisées, ou dont le sort est le plus précaire. Le chanoine Le Coat, à Quimper-Saint-Corentin, considère par exemple « les instructions bretonnes (...) indispensables pour l'instruction religieuse d'un grand nombre de notre population, composée de journaliers et de domestiques venant de la campagne ». Le cas de Saint-Pierre-Quilbignon a déjà été cité, mais à Brest même, à Saint-Louis, l'usage occasionnel du breton pour la prédication se justifie aussi par le fait qu'« il y a beaucoup de domestiques, qui viennent de la campagne et comprennent peu de choses aux instructions faites en français ». Si enfin Concarneau a une instruction sur cinq en breton, c'est que « le nombre des personnes venues de la campagne en ville rend cette exception nécessaire ».
- 25 À l'inverse, la pratique du français, dans les communes rurales ou les chefs-lieux de canton, est le fait des classes aisées : de l'aristocratie, de la bourgeoisie ou des classes moyennes. Mais pas uniquement : à Saint-Pol-de-Léon, la messe dont la prédication est assurée en français « est très suivie par la population bourgeoise et ouvrière ». C'est que l'usage du français peut être également le signe d'une promotion sociale, d'un sentiment de supériorité, à tout le moins d'une différenciation : la seconde messe, à prédication française, à Pleyben, est « fréquentée presque exclusivement par les fonctionnaires et les personnes du bourg ». À Lanmeur, « l'instruction française est donnée au profit des bourgeois, afin que les fonctionnaires entendent la parole de Dieu ». À Botsorhel, « à part trois maisons (château de Keraël, communauté et presbytère), la langue usuelle est le breton ».
- 26 Au Trévoux, Joseph Moal explique en deux simples phrases pourquoi il prêche toujours en breton : « la paroisse du Trévoux n'a que des cultivateurs. Il n'y a ici ni châtelains, ni bourgeois. » À Milizac, il y en a, mais ceux-là aussi émigrent à Brest le week-end : « nous n'avons dans la paroisse qu'une famille bourgeoise, la famille de Monsieur de Kerenflech. Tous les membres de cette famille vont tous les samedis à Brest y passer le dimanche. Cette famille ne nous gêne donc pas pour les instructions. Et même quand cette famille a des annonces à recommander au prône de la grand'messe, elle tient à ce qu'elles soient faites en breton, afin que les paroissiens et les fermiers soient au courant des annonces. » À Loctudy, « parmi les adultes, en dehors des châteaux », tout le monde est à même de comprendre le breton. C'est ce que note aussi A. Téphany, le curé-doyen de Pont-Croix, qui assure pourtant la prédication en français à la messe de 8 heures : « le breton est, on peut le dire, le langage habituel de la population. » Les recteurs de Plougoulm et de Sibiril le disent en d'autres termes : « ici on ne se sert que de l'idiome breton. On ne comprendrait pas une autre langue. » Ou, avec beaucoup d'insistance, celui de Saint-Méen : « il n'y a, à Saint-Méen, que d'humbles et pauvres cultivateurs, gens peu instruits, qui, tous, sans exception, Monseigneur, parlent le breton et ne parlent jamais

que le breton. C'est la vérité ! Il n'y a pas une famille dans la paroisse où on parle le français — pas une seule. »

- 27 La connaissance du français est, par ailleurs, un signe évident d'instruction ou, encore, d'origine extra-régionale. À Saint-Ségal, « les instructions se font exclusivement en breton excepté pour la mission en 1897, où l'on donnait un sermon français le soir pour essayer de faire du bien à quelques employés de la Poudrerie de Pont de Buis qui ne sont pas du pays et qui ne comprennent guère la langue bretonne ». Pour l'abbé Kermarec, à Lampaul-Ploudalmézeau, « à l'exception de l'instituteur et des sœurs, il n'y a personne dans la paroisse capable de suivre utilement une instruction française, la plus simple même et la plus familière ». Monsieur le recteur de Ploeven ne « compte en effet dans l'auditoire que Mlle l'institutrice, rarement Mr l'instituteur qui fussent à même de profiter d'une instruction française ». *A contrario*, ceux qui ne savent que le breton sont ceux dont la scolarisation n'a guère été poussée : « parmi les personnes au-dessus de 15 ou 14 ans il en est très peu qui connaissent un peu le français. La raison en est bien simple, l'école communale de Plounévélzél n'ayant qu'une douzaine d'années d'existence. » Même explication de la part des recteurs de Kernével et du Trévoux : « l'instruction est peu développée à Kernével parce que les enfants qui fréquentent l'école n'y restent guère après 13 ou 14 ans. Les enfants après trois ou quatre années d'école au bourg, restent chez leurs parents. Ne parlant que breton dans leurs villages, ils oublient bien vite le peu de français qu'ils ont appris aux écoles. » S'il est une dizaine de personnes qui peuvent « suivre avec fruit un sermon français, (c'est) parce qu'elles ont été ailleurs aux écoles supérieures ». Il faut se garder cependant d'établir une équivalence entre instruction, connaissances et culture : d'après l'abbé Le Goff, à Irvillac, « Monsieur le Maire lui-même, qui est des plus lettrés de la commune, nous avouait dernièrement qu'il n'était pas à même de suivre une instruction française ».
- 28 Il est tout à fait significatif d'ailleurs que, sous la plume des recteurs, les vocables breton et français n'ont pas du tout la connotation à laquelle nous sommes habitués désormais. Est breton celui qui s'exprime en langue bretonne et français celui qui parle français, même s'il est lui-même d'origine bretonne : la paroisse du Cloître-Saint-Thégonnec, par exemple, est « exclusivement bretonne », de même que celles de Commana ou d'Arzano, « déduction faite des fonctionnaires (gendarmes, instituteur) ». À Locunolé, « toute notre population est bretonne, nous n'avons donc pas d'instructions françaises ». À Quimerc'h, « le nombre des français est si minime ! » Aux yeux de l'abbé Robinaud, la paroisse de Gouesnac'h est « absolument bretonne, et le français n'y est, pour ainsi dire, ni parlé ni connu suffisamment pour qu'il soit compris ». Le terme *breton* a, semble-t-il, simultanément, une connotation de ruralité, puisque selon P. Auffret, son curé-doyen, « la paroisse de Douarnenez est une *paroisse absolument bretonne, bien qu'en ville*⁷ ». Le curé doyen va même jusqu'à classer ses paroissiens en 12 000 bretons et 2 000 français !
- 29 Les bretonnants ne savent-ils donc pas le français, et ceux qui le savent ignorent-ils le breton ? La frontière n'est pas si nette entre les uns et les autres. Pour de nombreux recteurs de campagne, tel celui de Quimerc'h déjà cité, « il n'y a personne ne sachant le breton ». Le recteur de Commana ne connaît « pas une personne de la paroisse qui n'entende le breton ». Pour celui de Sainte-Eutrope, le breton est « la langue comprise de tous les auditeurs ». Il n'y a donc pas lieu de prêcher en français, puisque ceux qui savent le français, de toutes façons, savent aussi le breton, et ceci est une évidence pour le recteur de Locmélar : « comme tous, même l'instituteur et l'institutrice,

comprennent parfaitement le breton, il est tout naturel que les instructions paroissiales se fassent toujours, et exclusivement, dans la vieille langue du pays. »

- 30 Pour le curé-doyen de Ploudalmézeau, le chanoine Grall, cela va de soi de la même manière : « tout l'auditoire comprend la langue bretonne, à part quelques femmes fonctionnaires qui sont en très petit nombre, car quelques-unes sont bretonnes et connaissent notre langue. » Le même complète ces renseignements après avoir fait l'objet d'une mesure de suspension : « à notre grand'messe, assistent en moyenne chaque dimanche, 1 200 grandes personnes et 300 enfants. Sur ces 1 500, une demi-douzaine au maximum ne peut suivre utilement la prédication bretonne ; une vingtaine au plus pourrait profiter d'une instruction française. »
- 31 À Plouguin l'abbé Le Sann en est également convaincu : « le breton est l'idiome parfaitement compris de toute la population sans exception, les instituteurs, les Religieuses, etc..., tous les piqueurs de pierre. » L'affaire est également entendue pour l'abbé Le Duc à Beuzec-Conq : « dans l'auditoire ordinaire des dimanches, tous, à deux ou trois exceptions près, peuvent suivre un sermon breton, une trentaine de personnes au plus entendraient avec fruit une instruction française. » À Locmaria-Plouzané, « sur 1 320 personnes qui composent la population de cette paroisse, il n'y en a que 3 à ma connaissance qui soient incapables d'entendre les instructions en breton ». C'est encore le cas à Plougastel-Daoulas : « les neuf dixièmes de la population ne comprendraient quasi rien aux instructions françaises. Tout le monde, du reste, à Plougastel, comprend bien le breton, à part une dizaine de personnes tout au plus. »
- 32 Ceux qui ne comprennent pas le breton supportent sans broncher que les instructions ne soient dispensées que dans cette langue : à Gouesnou, où le nombre de personnes qui savent le français, semble plus élevé qu'ailleurs, l'abbé Duval répond en ces termes aux gendarmes venus l'interroger : « dans mon auditoire de tous les dimanches, un bon tiers est incapable de s'intéresser à une instruction française, et, par conséquent, d'en tirer profit ; j'ai à peine une douzaine d'auditeurs, résignés, qui ne soient pas à même de suivre une instruction bretonne. Dans ces conditions, j'estime que mon devoir est de continuer à prêcher en breton. » À Fouesnant, l'on prêche en breton, « la presque totalité des paroissiens ne connaissant que le breton, ou le comprenant bien ».
- 33 Car, parmi ceux qui savent le breton, il en est un plus grand nombre encore qui, eux, ignorent le français : « il y a à Saint-Thurien un grand nombre de personnes qui n'ont aucune instruction et ne connaissent pas un mot de français. Les autres ont été un peu à l'école et savent un peu de français. Mais ils n'en savent pas assez pour suivre avec profit une instruction. Qu'on les interroge ; la plupart répondront que dans les instructions françaises qu'ils entendent par hasard, ils ne comprennent que quelques mots, quelques phrases détachées. C'est pourquoi les instructions à Saint-Thurien se font toujours exclusivement en breton. » Tout près, à Quemen, « quelques personnes seulement pourraient comprendre assez bien une instruction française ». À Plonéour-Lanvern, « inutile de les faire dans une autre langue (que le breton), il n'y aurait presque personne à les comprendre dans une autre langue ». Le curé-doyen de Plabennec va jusqu'à « traduire » les lettres épiscopales qu'il doit lire en chaire.
- 34 Le recteur de Henvic, quant à lui, pour conclure qu'à « part le personnel enseignant, il n'y a personne à même de comprendre une instruction française », a tenté un test grandeur nature : « quatre personnes pourraient comprendre une instruction française, mais les autres qui n'ont tout au plus qu'une instruction primaire très superficielle, n'y comprendraient rien. J'ai lu en français très distinctement et très

clairement du haut de la chaire une partie de la dernière lettre circulaire de Monseigneur, et ensuite, lorsque je suis allé aux informations, personne, à part quatre, n'avait compris. Tout le monde, *sans exception*, était mécontent de cette imposition de l'instruction française, et beaucoup menaçaient de désertir cette instruction si on l'imposait. »

- 35 Le cas de Pont-L'Abbé est décrit en ces termes par le chanoine A. Madec, curé-doyen : « la très grande majorité des paroissiens, même en ville, ne parle guère que le breton, et n'est pas à même de comprendre une instruction française. » Les habitudes de langage sont identiques à Douarnenez : « Dans les bateaux, dans les usines, dans les ateliers, dans les jeux (des enfants), dans l'intérieur des familles, c'est toujours le breton, à part les quelques familles de la société ou d'origine étrangère. » Un très grand nombre de recteurs font état de cette incompréhension du français par leurs ouailles : celui de Baye, l'abbé Berthou, est convaincu qu'il « serait assurément impossible de faire quelque bien aux âmes en parlant la langue française du haut de la chaire, à supposer même que l'on soit grand orateur ». Selon le desservant de Bolazec, « quelques rares paroissiens comprennent un peu le français ». À Locmaria-Berrien, les habitants ne savent « pas ou presque pas le français ».
- 36 Qui donc sait le français ? A Logonna-Daoulas, le niveau de connaissance du français est, d'après l'abbé Tanguy, si faible que personne, chez lui, « à part les religieuses, n'est capable de suivre une instruction française même la plus familière ». Le recteur de Tréflévenez cible avec précision ceux qui savent le français : « trois personnes seulement : l'instituteur, sa femme et l'institutrice sont à même en dehors de la famille de Mr le Maire de suivre avec fruit des instructions faites en français. » Le recteur de Scignac est offusqué : « Scignac, 3 652 habitants, tout le monde sait et parle le breton ; si l'on excepte deux employées, l'une dame du receveur des Postes, qui retourne ces jours-ci dans sa Champagne, l'autre institutrice stagiaire native de la Guyenne et qui ne doit plus revenir à Scignac après les vacances de Pâques ; tout le monde ici ne parle que le breton, et on ne trouvera pas dix personnes capables de suivre et de comprendre un sermon français ! Et l'on voudrait nous faire prêcher en français ? »
- 37 Situation identique à Querrien : « tout le monde me comprend quand je parle en breton, à l'exception peut-être d'un instituteur originaire du nord de la France, encore doit-il aujourd'hui comprendre cette langue, toutes les personnes de son voisinage parlant le breton, à peu près exclusivement. Seules les familles des instituteurs et du notaire comprendraient aussi bien les instructions françaises que les bretonnes. » L'abbé Théoden, à Nevez, affirme obéir au bon sens en prêchant en breton : « il n'y a que quelques rares unités, parmi les cultivateurs et les marins, en état de comprendre, et encore imparfaitement, une instruction française. La preuve en est que les délibérations du Conseil Municipal, composé cependant de l'élite intellectuelle de la commune, se font en breton. Il me semble donc que ce serait faire abus du français que d'en faire usage devant un auditoire notablement inférieur au Conseil Municipal, du point de vue de l'instruction. » C'est le recteur de Landévennec, l'abbé Dagorn, qui exprime sans doute de la manière la plus nuancée le rapport qu'entretenaient les Bas-Bretons avec le français au moment de l'enquête : « le français serait entendu, mais il ne serait pas compris. »
- 38 Ce propos est corroboré par d'autres recteurs. Ainsi celui de Plonéour-Lanvern écrit-il que « tous les habitants de notre paroisse ne parlent que le breton chez eux et entre eux ; c'est pourquoi, s'ils n'oublient pas complètement le français qu'ils ont appris aux

écoles, ils arrivent nécessairement à le parler très mal et à le comprendre très peu ». À Locunolé, E. Jean observe que « les rares personnes qui parlent ou comprennent un peu le français ne connaissent que de simples phrases de commerce leur permettant de traiter tout au plus et péniblement les affaires les plus communes ». Pour le recteur de Saint-Nic, l'abbé Berthou, ses paroissiens « n'ont qu'une connaissance très imparfaite du français ». Pour l'abbé Le Coz, « le français parlé à Penmarc'h par un nombre restreint d'individus, ne s'élève pas au-dessus du langage employé pour les choses usuelles de la vie, dans les épiceries, auberges, fritureries (...) De plus, si nos marins-pêcheurs s'avisait de faire, à bord de leurs bateaux, les commandements en une autre langue que la langue bretonne, comprise de tous, ce serait une cause de naufrages nombreux, surtout quand la mer est mauvaise ». L'emploi du français provoqueraient sans aucun doute autant de naufrages en mer que de naufrages spirituels...

- 39 À Locmélard, selon l'abbé F. Corre, « parmi les grandes personnes, rares sont celles qui savent assez de français pour le parler sans difficulté, et à part les cas de nécessité, c'est la langue bretonne qui est toujours usitée. Du reste, en dehors de cette langue, les relations deviendraient très difficiles, pour ne pas dire impossibles, entre gens d'un même village, d'une même famille ». Le recteur de Commana, l'abbé Laurent, avance même une explication assez matérialiste – absence de développement économique et d'échanges – pour faire comprendre à son évêque qu'il ne peut instruire ses fidèles qu'en breton : ici, écrit-il, « pas d'instruction, de manufacture, d'usine, pas d'étranger ». Celui de Guimaec, l'abbé Lozach, essaie d'imaginer une solution purement linguistique à un problème social : « pour nous faire comprendre autrement qu'en breton, il nous faudrait inventer un patois, mélange de breton et de français à la portée de notre population foncièrement bretonne. » Le recteur de Ploujean se justifie en quelque sorte vis-à-vis de son évêque en observant que « notre maire et député a eu bien soin de former une troupe bretonne quand il a voulu faire plaisir à ses administrés, et préparer son élection à la Chambre, au sénat ».
- 40 Mais peu nombreux sont alors les prêtres du Finistère qui ne considèrent pas la situation figée du point de vue linguistique dans leur département. Deux ou trois seulement font état d'une évolution récente de leur pratique. Le curé-doyen de Saint-Pol-de-Léon a introduit « (lui)-même depuis bientôt cinq ans » l'usage du français dans la prédication à la messe de 8 heures, « ce qui n'existait pas avant (s)on arrivée. Le même écrit en outre ceci : je crois que le français gagne chaque année du terrain. Cependant la population rurale tient beaucoup à la langue bretonne ». Quelques-uns esquissent dès lors une évolution possible. Le recteur du Relecq-Kerhuon observe que les instructions paroissiales ne peuvent se faire qu'en breton, « la majorité de la population ne comprenant pas encore⁸ le français ». D'après le curé-doyen, A. Thépany, « il est donc, même à Pont-Croix, impossible, pour le moment du moins, et d'ici longtemps, de songer à donner l'instruction religieuse au plus grand nombre autrement que dans la langue bretonne ». Pour l'abbé Cornic, de Telgruc, « ce serait un bien grand malheur, un désastre pour la foi si on nous oblige à prêcher et à faire le catéchisme en français. Peut-être dans 20 ans la chose serait-elle possible, mais en ce moment, non ». L'abbé Picart, à Trégourez, ne compte pas y arriver si vite : « il n'y a pas à y penser avant un siècle ou deux. » L'archiprêtre de Châteaulin pour sa part, s'interroge : « peut-être serait-il bon d'imiter d'autres paroisses, et d'alterner les prédications en français et en breton à la grand'messe. Cependant l'élément breton domine à la grand'messe. » Un seul, apparemment, aspire vraiment à ce changement, comptant pour cela sur la scolarisation obligatoire : « j'espère que grâce au zèle de nos instituteurs et de nos

bonnes religieuses, écrit l'abbé Le Sann, à Plouguin, le goût du français se communiquera à toutes nos familles bretonnes. »

- 41 Précisément, c'est dans son ensemble que le clergé finistérien ne conçoit pas qu'il lui soit possible d'abandonner la prédication en breton, ou tout simplement d'introduire partiellement le français. En premier lieu, parce que ceux même qui ne parlent pas le breton ne viennent pas à l'église. Ces non-bretonnants sont non seulement perçus comme non-pratiquants, mais également considérés comme militants à la fois contre la langue bretonne et contre la religion catholique : ils n'entrent donc pas en compte. Le recteur de l'île de Batz écrit très sèchement à ce sujet que le breton est la « langue usuelle de toutes les familles à l'île ; il y a trois personnes qui ne savent pas le breton ; deux d'entr'elles ne viennent jamais à l'église ; étrangères au pays, elles sont aussi étrangères à toute religion ». D'après le recteur de Kerfeunteun, « les quelques paroissiens qui pourraient profiter de l'enseignement religieux fait en français ne fréquentent pas, si j'en excepte sept ou huit, leur église paroissiale ». Le recteur de Landévennec note aussi à ce propos : « les étrangers qui ne savent guère que le français et qui ont perdu ce petit pays ne viennent jamais à l'église. » Pour celui d'Argol, « personne (si ce n'est peut-être ceux qui ne fréquentent ni les églises ni les sacrements) ne désire la langue française ». L'abbé Le Férec, à Plonéour-Lanvern, en veut à l'instituteur, qui « vient à la messe sans conviction pour faire le mouchard », et au receveur-buraliste, qui, lui, « ne se présente jamais à l'église : est-ce pour ces gens que je dois prêcher ? Et pourquoi se plaindraient-ils qu'on emploie à l'église la langue bretonne que l'instituteur comprend parfaitement. Ce sont pourtant les seuls paroissiens avec deux institutrices sachant le breton qui puissent réellement se plaindre de n'entendre que des prédications bretonnes (...) Doit-on froisser une population de 3 800 habitants pour passer par les caprices de deux ou trois piliers, soutiens d'un gouvernement athée ? »
- 42 Certains, de surcroît, que le français est incompris de la grande masse de la population, et qu'à tout le moins, ceux qui le savent comprennent également le breton, les recteurs jugent tous catastrophique un éventuel changement de langue pour la prédication. Même dans une paroisse suburbaine, comme Saint-Pierre-Quilbignon — on l'a déjà noté — « il nous est impossible de ne pas employer la langue bretonne, sous peine de n'être pas compris d'un bon nombre de nos paroissiens qui ne pourraient suivre de manière fructueuse une instruction française ». De même, à Pont-Croix. À fortiori, l'abandon du breton est inenvisageable, d'un point de vue religieux, dans les communes rurales. Ce serait vouer la population adulte de Dirinon, « à bref délai, à une ignorance complète en matière religieuse, que de vouloir lui prêcher en une autre langue que le breton ». Essayer d'expliquer aux paroissiens de Locunolé « les vérités de la religion en français serait perdre son temps et sa peine, et par suite, compromettre leur salut ». Il est impossible de prêcher autrement qu'en breton à ceux de Plonéis « sous peine de leur faire oublier leur religion ». Plusieurs prêtres affirment, comme l'abbé Quéinnec, à Taulé, que les instructions doivent « être maintenues en langue bretonne sous peine d'être absolument inutiles ». Pour le desservant de l'île de Batz, proscrire le breton serait proprement « déraisonnable », pour celui de Clohars-Carnoët, ce serait insensé. Même insensé. Même à Saint-Melaine de Morlaix, l'instruction bretonne de la première messe du dimanche « ne peut être supprimée sous peine de priver de l'enseignement religieux une partie importante de la population ». Pour le recteur de Tréméoc, le breton est bien « l'unique et nécessaire moyen de donner à (s)es chers paroissiens l'instruction religieuse ». Pour l'abbé Le Coz, à Penmarc'h, « employer la langue

française dans la chaire serait une faute, un crime, actuellement ». Le point de vue de certains desservants, tel que les chanoines Morgant, à Guipavas, ou Grall, à Ploudalmézeau, est plus idéologique, puisqu'ils considèrent l'usage du breton comme « l'un des plus fermes soutiens de notre foi », et que sa suppression « pour l'instruction des vérités de la religion serait la ruine de la foi catholique dans notre région ». Pour l'abbé Quentel, à Lampaul-Plouarzel, ce serait « un grand malheur spirituel ».

- 43 Sait-on comment auraient réagi les fidèles si leurs prêtres avaient été disposés à adopter le français pour la prédication ? Les recteurs sont ici, bien entendu, les médiateurs obligés entre leurs paroissiens et leur évêque. La plupart d'entre eux font état des réactions négatives qui s'ensuivraient. Dans les villes, les fidèles ont le choix entre les messes bretonnes et les messes françaises. Dans les paroisses rurales, le choix se traduirait en d'autres termes, et ne pourrait conduire qu'à la désertification des églises. Là-dessus, la population ne reste pas inerte : l'on ne pourrait, par exemple, prêcher en français à Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec « sans faire désertir l'église et la messe par les paroissiens, d'après ce qu'ils ont déjà dit ». Il serait de la même façon « parfaitement inutile d'essayer des instructions françaises » à Lampaul-Guimiliau, « à moins de vouloir faire désertir nos églises ou révolter la population ». À Melgven, « les chrétiens adultes redoutent encore plus que les enfants nos instructions françaises ».
- 44 Quelques personnes de Loc-Brévalaire ont répondu à leur recteur que « si on ne prêchait pas en breton, elles aimeraient mieux qu'on ne prêchât pas du tout ». Celui de Milizac ne peut envisager de prêcher en français « sans mécontenter (s)es paroissiens en masse ». Celui de Pouldreuzic ne peut « (s)e résigner à pérorer une demi-heure devant des gens qui ignorent la langue dans laquelle (il) leur parle ». Pour ceux de Tréfléz et de Plougourvest, ce serait « causer aux murs ». Pour ceux de Saint-Pabu et de Spézet, ce serait « s'attirer le ridicule : nos campagnards ne resteraient pas écouter leurs prêtres prêchant en français, et se demanderaient si réellement leurs pasteurs n'ont pas perdu leur bon sens ».
- 45 Lorsque des expériences concrètes sont tentées, comme par exemple à Melgven, les conséquences sur la fréquentation des offices ne sont pourtant pas aussi désastreuses, mais les Bretons préfèrent indubitablement qu'on leur parle leur langue : « les S(...), de Kerguélen, de Louascol et leurs domestiques, les Sœurs et leurs plus grandes élèves, puis un petit nombre de fidèles ont pu suivre cette courte instruction française (en complément du sermon breton), aussi familière que possible. Les Bretons pendant ce temps ont respectueusement prêté l'oreille sans guère comprendre les paroles qu'ils entendaient. Mais dès qu'on leur parle breton, ils sont contents. »
- 46 D'après l'abbé Salaun, « la population de Mahalon tout entière se moquerait du prêtre qui monterait en chaire pour faire une instruction française ». Les sentiments sont les mêmes à Névez : « la population tout entière, avec quelque raison d'ailleurs, croirait qu'une instruction française, donnée même de loin en loin, serait une véritable moquerie à son endroit, et déserterait en masse l'église. C'est du reste la menace dont nous sommes l'objet depuis quelque temps. » L'attachement des populations à leur langue semble bien plus fort que l'attraction exercée par la religion : « par nos prédications françaises, avoue le recteur de Saint-Jean-du-Doigt, nous écarterions de l'église une foule de paroissiens que nous avons tant de peine à y attirer déjà. »
- 47 À Ploujean, d'après l'abbé Jézéquel, « nos bretonnants, même la plupart des conseillers municipaux, disent qu'ils s'abstiendraient de venir à la messe, si on leur prêche en français ». La réaction est presque aussi vive à Plounéour-Trez : « les plus lettrés même,

comme nos conseillers municipaux et de fabrique, ne veulent pas d'instruction française. » À Saint-Sauveur, selon l'abbé Guillou, « personne ne désire de sermons en français ». L'abbé Laurent, à Commana, ne se fait surtout pas d'illusions : « nos montagnards, quoique assez bons chrétiens, ne sont pas des modèles de patience et je suis certain qu'un sermon français irriterait profondément la masse de la population qui n'y comprendrait rien, et provoquerait dans un groupe assez nombreux du sabotage⁹, des murmures bruyants, du désordre dans l'église. » Le recteur d'Irvillac est persuadé que « l'adoption d'une mesure si ridicule jetterait le désarroi dans nos populations et ne manquerait pas de provoquer de vives protestations ».

- 48 Le recteur de Plouézoc'h fait état dans des termes analogues de l'émotion qui s'est emparé de ses paroissiens à l'annonce des mesures gouvernementales : « la question du breton met en l'air toute la paroisse. Tous les dimanches les fidèles attendent anxieusement le prône de la grand'messe pour voir en quelle langue il se fera. Le pays de Tréguier est loin d'être fervent et l'on ne se gêne pas pour dire franchement que le jour où les sermons et les instructions se feront en français, les offices de la paroisse seront absolument désertés le dimanche ». D'après le recteur de Penmarc'h le fait est déjà avéré, et l'église s'est vidée « dans une paroisse voisine, où, en 1892, on avait voulu faire plaisir à une quarantaine de dames (de passage) ne sachant guère que le français ». Le curé d'Ouessant, l'abbé Salaün, fait également état d'une expérience vécue : en 1898, il avait commencé une prédication française à la messe de 8 heures, à l'intention des soldats et officiers de la troupe coloniale venue occuper l'île. « Tôt après, le vide se faisant à cette messe et n'ayant pour ainsi dire plus que des auditeurs bretons, une soixantaine, je cessais les instructions françaises (...) Si je prêchais en français à la grand'messe, elle serait désertée par la plupart de mes paroissiens qui ne savent pas deux mots de cette langue. Les jeunes savent quelque peu de français, mais pas assez pour suivre un sermon. » Le titulaire de Plonéour-Lanvern ne craint pas d'ailleurs de proposer au Préfet l'organisation d'un référendum : « tous à part 5 ou 6 seraient opposés à la prédication faite en français. »
- 49 Et pourtant, contrairement à toute attente, les recteurs, ou tout au moins un certain nombre d'entre eux, seraient, sur un plan personnel, plutôt tentés par la prédication en français. Un seul, celui de Logonna-Quimerc'h, laisse entrevoir que les sermons en breton ne sont pas, selon lui, à ce point indispensables : ils se font « toujours en breton, écrit-il, *bien qu'*¹⁰ il y ait plusieurs personnes à comprendre le français ». Les recteurs, en général, estiment que ce n'est pas à eux d'apprendre le français à la population, ce que confirme celui de La Forest-Landemeau : « je ne me suis pas fait prêtre pour enseigner le français à mes paroissiens, malgré tout mon amour pour la langue de ma patrie. » Le recteur de Melgven sollicite auprès de son évêque un assouplissement des règles en vigueur, mais sans aller jusqu'à bannir le breton : « si Monseigneur m'y autorise, je ferai mes instructions dans les deux langues. La seule chose à laquelle ma conscience ne me permettait pas de me soumettre, c'est à l'exclusion de la langue bretonne, parce que ce serait renoncer à toute instruction religieuse. »
- 50 Ceux qui font état de leurs sentiments ne veulent pas justement que l'on se trompe sur leurs motivations. Ainsi l'abbé Jouve, à Plounéour-Ménez, qui n'était pas bretonnant de naissance, après avoir noté la « tristesse » de la population face à la détermination du gouvernement, adjure son évêque de bien comprendre la situation : « pour moi, Monseigneur, qui suis né français à Brest, j'ai été obligé d'apprendre le breton, je vous avoue que je tiens à cette langue, sa disparition serait le coup de mort de la foi dans les

campagnes. » L.-M. Corre, à Botsorhel, s'appuyant sur son expérience antérieure d'enseignant, va même jusqu'à affirmer que la réalité a eu raison de ses propres références : « j'ai été 16 ans professeur de rhétorique, à St-Pol-de-Léon, j'ai fait réussir au baccalauréat, dans l'espace de cinq ans, 75 élèves. J'aurais certes préféré donner les instructions en français, mais il a fallu absolument se servir du breton, sous peine de ne pouvoir être compris. »

- 51 Même réflexion de la part de l'abbé Kerjean, à Lampaul-Guimiliau : « ah ! certes, je suis un des prêtres pour qui le ministère français eût eu plus d'attrait et de charme ! Mais un prêtre peut-il s'inspirer de ses préférences au détriment des âmes qui lui sont confiées ? » De la part de l'abbé Creignou, à Bannalec, aussi : « il me serait très agréable de prêcher plus souvent en français, mais je ne vois pas le moyen de faire davantage pour encore. » De la part de l'abbé Berthou, à Dinéault, encore : il regrette « de ne pouvoir faire usage de la langue française comme du temps où (il) étai(t) vicaire à Saint-Louis ». De la part de l'abbé Manac'h, à Saint-Méen, enfin : « pourquoi ne le dirais-je pas ? – (j'ai été vicaire à Brest, et professeur au Grand Séminaire pendant dix ans), il me serait plus facile de préparer et de donner mes instructions en français – Mais des instructions françaises à Saint-Méen ! Il n'y a pas à y songer – Qui les comprendrait ? »
- 52 Ce que confirme à son tour l'abbé Ollivier à Ploeven : « je ne puis en conscience changer ni même modifier la situation actuelle si ce n'est au détriment spirituel de mes paroissiens actuels et à venir. » Tout comme l'abbé Kerbirou, à Plougourvest : « je ne peux sacrifier le bien spirituel de ma paroisse à mon traitement dont j'ai besoin pourtant pour vivre. » Ou l'abbé Corbel à Loqueffret : « loin de faire du breton un emploi abusif, j'en fais un emploi qui m'est imposé par ma conscience. Je veux bien user de la langue française à Loqueffret, lorsque les auditeurs seront à même de le comprendre. Vénéré Monseigneur, si les prédications ne sont pas faites en français dans ma paroisse, ce n'est certes pas la faute de vos prêtres, mais la faute des habitants qui non seulement ne comprennent pas le français, mais n'ont même pas l'air de le *souçonner*. » L'abbé Tanneau, à Querrien, se résigne donc à ne prêcher qu'en breton, même si, « depuis que la question du breton est en jeu », il a songé à introduire le français ne serait-ce que de temps en temps : « mais, conclut-il en termes presque désespérés, je suis sûr qu'on ne viendra pas m'écouter (...) Je veux bien prêcher en français, mais je n'ai pas d'auditoire français. »
- 53 D'autres facteurs, tenant à la langue bretonne elle-même, peuvent amener le clergé à préférer le français, même s'il continue à prêcher en breton : étant donné, assure l'abbé Troadec, à Rédéné, « la difficulté que nous autres fidèles du Finistère nous avons à parler le Vannetais qui est l'idiome exclusif de cette paroisse, nous ne pouvons mon vicaire et moi que favoriser l'extension du français ». Ce n'est pas toutefois l'avis de l'abbé Le Moal à Pouldreuzic, qui confirme que le breton du Léon était bien alors la langue commune en usage dans l'église, sans que cela posât de problème : « je vous assure que moi Cornouaillais, je n'emploie dans la conversation et en chaire que le dialecte de Léon, et je suis parfaitement compris de tous mes paroissiens. »
- 54 Dans toute cette affaire, les recteurs se défendent donc d'être de parti pris, comme on les en accuse : celui de Gouesnou, on l'a vu, continue à prêcher en breton aux offices, lorsque la proportion de ceux qui ne comprennent pas le français est trop importante, mais, « quand les proportions se trouvent renversées, je change, dit-il, ma manière de faire : à des réunions spéciales, à mes réunions d'Enfants de Marie, à peine trois ou quatre assistants sont réfractaires au français ; d'un autre côté, je suis plus à l'aise,

alors, pour dire en français tout ce que je veux dire : je parle en français. Et ceci même, conclut-il, m'assure que c'est mon devoir que j'accomplis ailleurs, quand je prêche en breton ». Il ne faut pas douter non plus des sentiments patriotiques de nos recteurs : celui de Plouzané, l'abbé Lemerdy, avoue une « grande tristesse aussi à cause de la France, notre chère et bien aimée patrie : depuis le peu de temps que je suis à Plouzané, j'avais cru remarquer avec plaisir que cette population s'attachait à la Constitution Républicaine, et ne demandait pas mieux que de travailler, dans la paix, et l'union, à la grandeur de notre beau pays. Il serait peut-être à craindre que de pareilles mesures ne la déconcertent ».

- 55 L'on peut dès lors tenter la recension de ce que représente, d'une part, la prédication en français, d'autre part, celle en breton, pour nos recteurs, en 1902. Sans pouvoir faire le relevé systématique de tous les vocables concernés, on ne peut qu'observer combien la première est beaucoup plus perçue en termes négatifs (N) et que la seconde l'est en termes positifs (P), les vocables dans lesquels négatif et positif s'annulent étant cependant plus nombreux à propos de la prédication bretonne :

PREDICATION EN FRANÇAIS		PREDICATION EN BRETON	
assez bien compris	NP	absolument	P
châteaux	P	auditoire plus nombreux	P
compromettre le salut	N	complètement	P
crime	N	comprise de tous	P
déraisonnable	N	confidentielle (villes)	N
désastre	N	de toute nécessité	P
désertification des églises	N	domestiques (villes)	NP
désordre	N	exclusivement	P
églises vides	N	forcément	P
entendu	NP	indispensable	P
étrangers	P	même en ville	NP
familles de la société	P	naturelle	P
faute	N	habituelle	P
ignorance	N	ne peut être supprimée	P
ignorance complète	N	pas absolument	
impossible	N	indispensable	NP
incomprise	N	personnes âgées (villes)	NP

insensée	N	soutien de la foi	P
inutile	N		
jamais	N	toujours	P
malheur	N		
moquerie	N		
mort de la foi	N		
naufrage	N		
non désirée	N		
non fructueuse	N		
non goûtée	N		
perdre son temps	N		
quelquefois	NP		
sabotage	N		
touristes	P		

56 Tous ces témoignages des recteurs, en tout cas, décrivent une situation complexe, fluctuante, mais dont il se dégage quelques traits pertinents :

- une pratique du breton massive et généralisée dans les zones rurales : en 1902, la grande majorité de la population, en dehors des villes, ne sait que le breton et ne s'exprime usuellement qu'en breton ; ceux même qui ont appris ou savent le français sont conduits à s'exprimer habituellement en breton dans leurs rapports avec des gens qui eux l'ignorent ; ceux qui, d'origine extrarégionale, ne savent pas le breton, en arrivent à le comprendre. Le français, dans les zones rurales, est d'usage exceptionnel, pour les relations commerciales ou de négoce avec des personnes d'origine extérieure.
- une forte présence du français dans les agglomérations urbaines : en particulier Brest, Quimper, Morlaix, Concarneau. Moins nettement à Quimperlé. Mais, même dans ces villes, une proportion non négligeable de la population sait le breton.
- l'attachement des populations bretonnantes à leur langue : la plupart ne disposent alors d'aucun autre moyen d'expression.
- l'attitude conjoncturelle du clergé. Les recteurs bretons ont la réputation d'avoir été, au moins à cette période, les défenseurs de la langue bretonne, dans le but d'éviter à la Basse-Bretagne le contact avec la modernité. Mais contrairement à toute attente, eux sont disposés à être de vecteurs de la modernité : ils ne persistent à prêcher en breton que parce que leurs fidèles ne savent que le breton, parce que ceux qui savent le français savent aussi le breton et que ceux qui ne comprennent pas le breton sont moins nombreux que ceux qui ne comprennent pas le français. S'ils avaient pu assurer la prédication en français, ils se seraient hâtés de le faire. Le conflit entre l'Église et l'État concernant « l'usage abusif du

breton » n'a donc pas été, contrairement aux apparences, une opposition fondamentale entre un clergé bretoniste, préoccupé d'assurer la pérennité de la langue bretonne, et un Etat ne se souciant que de développer l'unification linguistique de la nation. Si l'on en croit la correspondance des recteurs, leur préoccupation, en général, était seulement de se faire comprendre de leurs fidèles afin d'assurer la pérennité de la religion catholique : le but final restait religieux.

57 Du point de vue linguistique, quatre cas de figure se rencontrent donc essentiellement au tout début du XX^e siècle :

- bretonnants ignorant le français
- bretonnants sachant le français, mais continuant à faire habituellement usage du breton
- francophones comprenant néanmoins le breton
- francophones ne sachant que le français

58 Combien y-a-t-il alors de bretonnants ? À l'époque, l'Évêché de Quimper présenta les résultats de son enquête, sur la base d'un dépouillement assez rapide et provisoire, dans les termes suivants¹¹.

« 1° Paroisses où les instructions se donnent en breton, sans qu'il soit possible de les donner en français, 256 ;

2° Paroisses où les instructions se donnent en français ou en breton suivant les circonstances et les auditoires, 49 ;

3° Paroisses où les prédications se font uniquement en français, 5.

Si au lieu de prendre pour base l'unité paroissiale, nous prenons l'individu, la proportion sera beaucoup plus considérable en faveur du français, car c'est dans les grands centres que cette langue est en usage et quelquefois exclusivement (...)

Populations recevant exclusivement la prédication bretonne et ne pouvant l'entendre en français, 438 848, c'est-à-dire 62 % ;

Populations mélangées de Bretons et de Français et auxquelles il est nécessaire de prêcher dans les deux langues, 289 166, c'est-à-dire 38 %.

Encore plus que le catéchisme, la prédication, dans la plupart des paroisses, est impossible autrement qu'en breton (...). Cette répartition n'a rien qui étonne, si l'on prend la peine de considérer que peu de grandes personnes ont fréquenté assez longtemps les écoles pour bien comprendre le français, et que parmi elles les plus instruites reviennent au breton, aussitôt qu'elles sont rentrées dans la famille (...). »

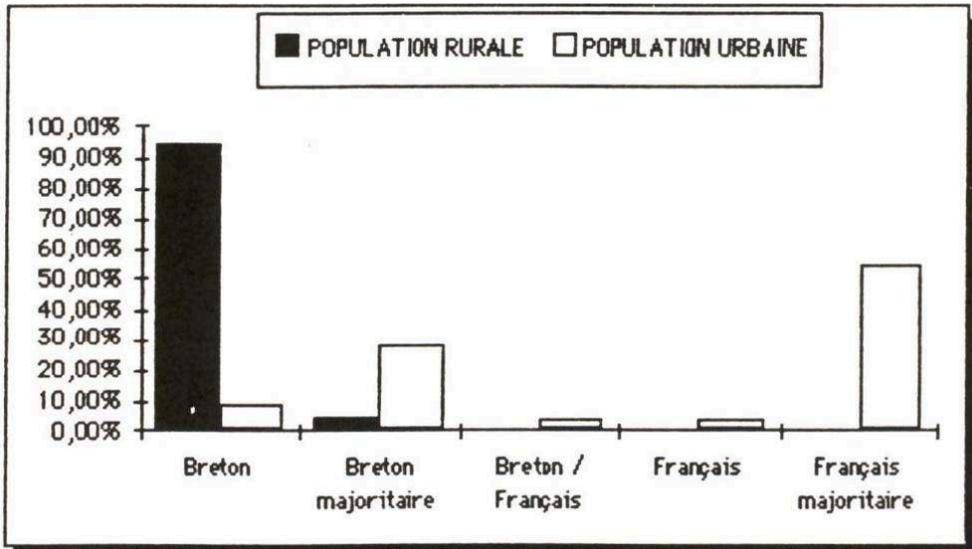
59 En procédant à nouveau au relevé statistique des paroisses en fonction de la langue de prédication¹², on obtient les données présentées sur le tableau 1 :

Tableau 1. La prédication dans l'Évêché de Quimper et Léon. Chiffres et pourcentages des paroisses et de la population.

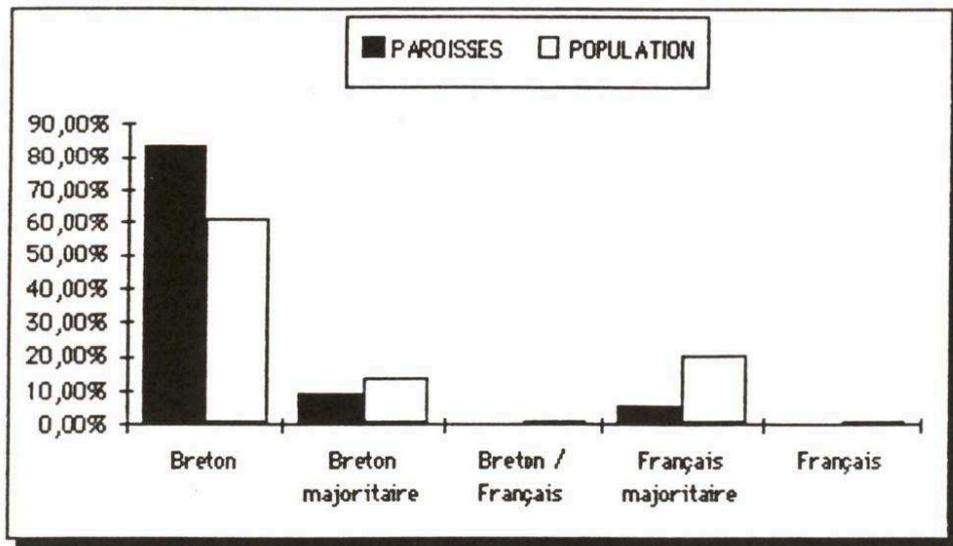
LANGUE DE LA PREDICATION-	PAROISSES		POPULATION	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%
Breton	259	83,55 %	478 285	61,91 %
Breton majoritaire*	30	9,68 %	108 177	14,00 %
Breton/ Français	2	0,65 %	11 573	1,50 %
Français majoritaire	17	5,48 %	162 802	21,07 %
Français	2	0,65 %	11 746	1,52 %

TOTAL	310	100,00 %	772 583	100,00 %
-------	-----	----------	---------	----------

- 60 Ce que font apparaître aussi bien le tableau 1 que le graphique 1, c'est que les paroisses bretonnantes sont la très grosse majorité : de l'ordre de 95 %, si l'on ajoute à celles où la prédication n'est assurée qu'en breton, celles où le français n'est utilisé qu'occasionnellement ou en tout cas moins souvent que le breton. C'est la même impression massive que l'on ressent à la lecture de la carte linguistique des communes du Finistère, que l'on peut établir d'après les indications des recteurs¹³. Au total, les paroisses qui assurent une prédication où la place du français est prédominante ne sont qu'une vingtaine seulement.
- 61 Mais si l'on suit les conseils de *La Semaine Religieuse* de 1903, et que l'on adopte comme critère, non plus le nombre de paroisses concernées, mais le nombre d'habitants, le pourcentage des communes à prédication bretonne tombe à 75 %, soit tout de même les 3/4 de la population du département du Finistère. 25 % résident donc dans les communes où la prédication en français est prédominante. La différence entre les pourcentages de paroisses et ceux de population est très clairement illustrée sur le graphique 1.
- 62 Précisément, si l'on tente de répartir les paroisses, d'une part, et la population d'autre part, selon leur caractère urbain ou rural¹⁴ ou rural, on obtient les résultats présentés sur le tableau 2, ainsi que sur le graphique 2 :



Graphique 1. La prédication dans l'Évêché de Quimper et Léon. Comparaison des pourcentages des paroisses et de la population.



Graphique 2. La langue de la prédication dans les paroisses du Finistère. Comparaison des pourcentages de population pour chaque situation, suivant qu'il s'agit de paroisses rurales ou urbaines.

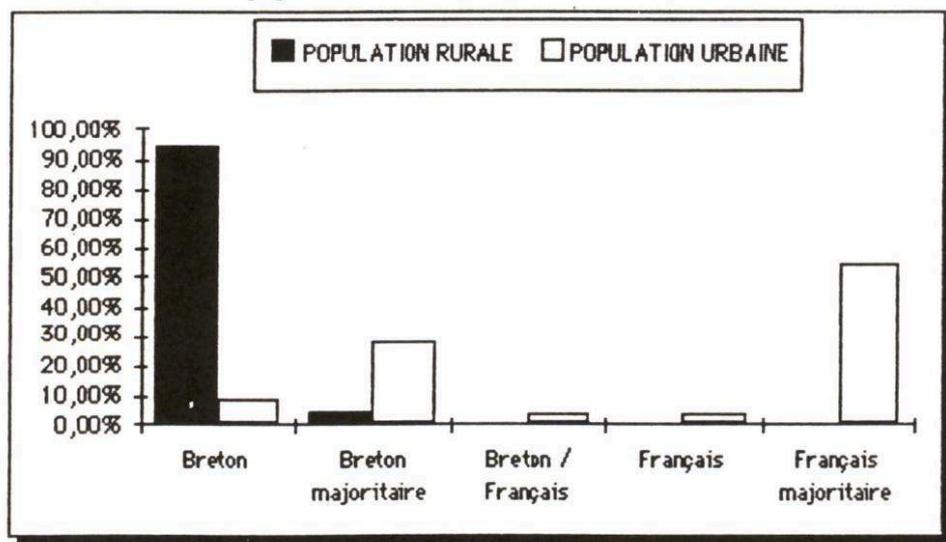


Tableau 2. Répartition des paroisses et de leur population selon la langue de la prédication.

	PAROISSES URBAINES		% PAR RAPPORT	
			A LA	POPULATION...
LANGUE DE LA PRE DICATION	NOMBRE	POPULATION-	TOTALE	URBAINE
B	8	26	109	3,38 % 8,81 %
B*	19	85	072	11,01 % 28,71 %
BF	2	11	573	1,50 % 3,91 %
F	2	11	746	1,52 % 3,96 %
F*	16	161	796	20,94 % 54,61 %
TOTAL	47	296	296	38,35 % 100,00 %
				% PAR RAPPORT A LA POPULATION ...
LANGUE DE LA PRE- DICATION	NOMBRE	POPULATION-	TOTALE	URBAINE
B	251	452	176	58,51 % 94,94 %
B*	11	23	105	2,99 % 4,85 %
F*	1	1	006	0,13 % 0,21 %

TOTAL	263	476	187	61,64 %	100,00 %
-------	-----	-----	-----	---------	----------

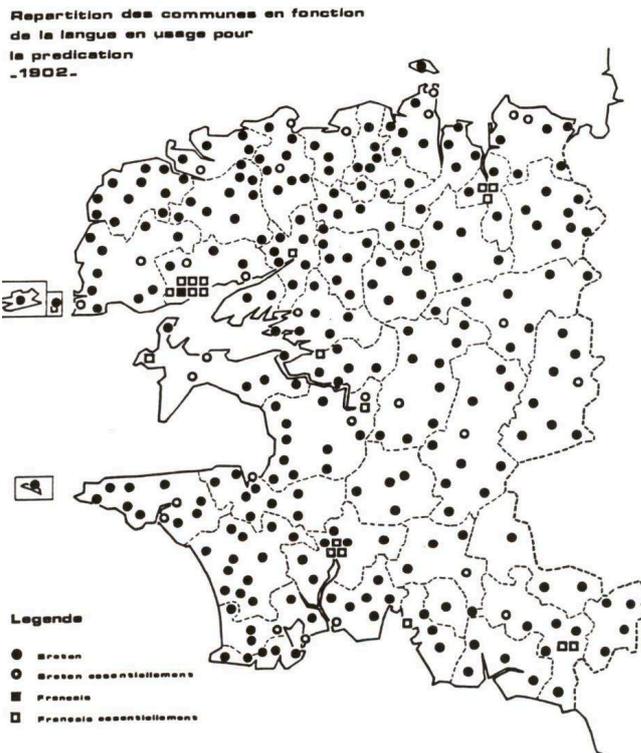
- 63 Le nombre des communes rurales – 251 – n'est guère différent de celui des paroisses – 259 – où la prédication est assurée en breton ou essentiellement en breton : autrement dit, ces paroisses assurent presque toutes – à plus de 99 % – la prédication en breton – soit en breton seulement, soit en breton majoritairement, et il n'en est quasiment aucune où la prédication soit dispensée en français. Néanmoins, plus de la moitié de celles que nous avons classées comme villes assurent aussi une telle prédication en breton. Mais ce sont de petites villes, par rapport aux 15 agglomérations, qui regroupent à elles seules plus de la moitié de la population urbaine, où la prédication est assurée essentiellement en français. Le graphique souligne nettement la présence massive de la masse des bretonnants dans les zones rurales.
- 64 Il n'est évidemment pas facile, dès lors, de déterminer exactement ni le nombre des bretonnants, ni celui des francophones, ou, pour parler comme les recteurs de l'époque, le nombre des Bretons et celui des Français. Tentons cependant des évaluations. On peut considérer comme sachant le breton et s'exprimant usuellement en breton :
- la totalité de ceux qui résident dans les paroisses où la prédication n'est assurée qu'en breton, soit 478 000 personnes.
 - la quasi-totalité de ceux qui résident dans les paroisses où la prédication n'est assurée en français qu'occasionnellement, ou partiellement, soit 108 000 personnes.
- 65 L'ensemble de ces bretonnants représenterait donc, en 1902, d'après la correspondance des recteurs, près de 600 000 personnes, soit les 3/4 de la population du Finistère. On pourrait sans aucun doute leur ajouter quelques milliers de Finistériens supplémentaires en considérant également comme bretonnants (c'est-à-dire à même de s'exprimer en breton) une partie de ceux qui résident dans les paroisses urbaines, où une messe sur cinq est assurée en breton.
- 66 On peut considérer comme sachant le français (c'est-à-dire comme étant à même de s'exprimer en français) :
- la quasi-totalité de ceux qui résident dans des paroisses où la prédication n'a lieu qu'en français, soit 12 000 personnes ;
 - la plus grande partie de ceux qui résident dans les paroisses où la prédication est assurée essentiellement en français, même si certains ne savent sans doute que le breton, soit 163 000 personnes ;
 - un faible pourcentage de ceux qui résident dans les paroisses où la prédication n'est assurée qu'en breton ou essentiellement en breton. Lorsque les recteurs, on l'a vu, donnent un pourcentage de personnes connaissant bien le français dans leur paroisse, leurs estimations varient en général de 1 à 10 %. Lorsqu'ils indiquent des chiffres absolus, ils font état de quelques unités seulement, parfois de 20, 30, 50, ou au maximum 100 personnes, à même de comprendre et de s'exprimer en français. Si
 - première hypothèse, l'on retient une moyenne de 50 personnes par paroisse, le nombre total de personnes concernées est de 15 000 (chiffre arrondi).
 - deuxième hypothèse, l'on retient le pourcentage 5 %, il s'élèverait à environ 30 000.
- 67 Sur la base des témoignages des recteurs, on peut donc estimer qu'en 1902, environ 200 000 personnes savent le français dans le Finistère, soit le quart de la population du département.

- 68 Ces résultats ne sont, rappelons-le, que des évaluations, établies sur la base des indications fournies par les recteurs, et ils comportent de ce fait une marge d'incertitude. La synthèse en est effectuée sur le tableau 3 :

Tableau 3. Essai de répartition sociolinguistique de la population du Finistère, selon les indications des recteurs. Chiffres arrondis.

LANGUE DE LA PREDICATION	BRETONNANTS	FRANCOPHONES	
		Hypothèse 1	Hypothèse 2
Breton	478 000	15 000	30 000
Breton majoritaire	108 000		
Français. majoritaire		163 000	163 000
Français		12 000	12 000
TOTAL	586 000	190 000	205 000

- 69 Il semble donc que, d'après les témoignages des recteurs, l'on puisse répartir la population du Finistère, en 1902, entre environ $\frac{3}{4}$ d'habitants qui ne s'expriment généralement qu'en breton, et $\frac{1}{4}$ de personnes qui sont à même de s'exprimer en français. Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait pas, dans l'un et l'autre groupe, une frange, assez considérable même, de gens qui puissent s'exprimer dans l'autre langue. Les éléments que l'on peut relever dans la correspondance des recteurs ne sont malheureusement pas suffisants pour permettre de quantifier la part de la population qui pouvait être bilingue.
- 70 En tout état de cause, cette situation ne devait pas se stabiliser : déjà, en 1902, le catéchisme était assuré en français, en totalité ou en partie, dans bien plus de paroisses que la prédication.



NOTES

1. Jean LE DÛ, Yves LE BERRE, « La culture bretonnante (1870-1914) », dans Jean Balcou et Yves Le Gallo (dir.), *Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne*, Paris-Genève, Champion-Slatkine, 1987, vol. III, p. 42-44.
2. Yves LE GALLO, « La Bretagne bretonnante. A. Basse-Bretagne et Bas-Bretons (1870-1918) », dans Jean Balcou et Yves Le Gallo (dir.), *Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne*, op. cit., vol. III, p. 18.
3. Cité par Yves Le Gallo, *Ibidem*, p. 19.
4. Séries 3 F et 4 F. Toutes les citations qui suivront, sauf indication particulière, seront extraites de cette liasse. Je tiens à remercier ici très sincèrement l'archiviste de l'Evêché, le Chanoine J.-L. Le Floc'h, pour l'amabilité et la disponibilité avec laquelle il m'a permis de consulter ce dossier. Le chanoine Le Floc'h avait entrepris de publier, dans *Quimper et Léon*, une série d'articles sur cette enquête de 1902. Mais, d'une part, cette série ne put pas être menée à son terme. L'auteur avait, d'autre part, privilégié une approche géographique, et analysait les résultats de l'enquête canton par canton. Il va de soi que nous avons adopté ici une approche synchronique. Voir Jean-Louis LE FLOC'H, « L'enquête de 1902 sur l'usage de la langue bretonne dans le diocèse », *Quimper et Léon, Bulletin diocésain*, n° 9, 12 mai 1979, p. 200-204. La publication des articles du chanoine Le Floc'h s'est prolongée dans le *Bulletin diocésain* jusqu'au n° 10, du 24 mai 1980, date à laquelle elle a été interrompue.
5. Nous n'évoquerons dans cette communication que les réponses faites par les recteurs concernant la prédication et les usages linguistiques de la population adulte ou non-scolarisée.

6. Pour la bonne compréhension de la terminologie en usage, il est important de savoir tout d'abord que le *prône* de manière générale, est la partie de l'office religieux assurée en langue vernaculaire, alors qu'avant le concile de Vatican II, les offices proprement dits étaient toujours célébrés entièrement en latin. Mais selon les indications du chanoine Le Floc'h (communication téléphonique du 9 février 1990), *prône* est un terme équivoque, que l'on peut, suivant les cas, subdiviser en plusieurs éléments :

- la prière prônale rituelle,
- l'instruction proprement dite, que l'on appelle aussi sermon,
- les prières et recommandations à l'intention des défunts, les annonces de services, etc...
- les annonces de manifestations ou de cérémonies particulières, les annonces de manifestations ou de cérémonies particulières,
- les recommandations à l'intention des vivants, consistant en une invitation à la prière avec une intention particulière.

Il apparaît, d'après la correspondance des recteurs, que, soit l'ensemble de ces trois éléments, soit l'un ou l'autre seulement, pouvait être dispensé dans l'une ou l'autre langue.

7. Souligné par l'auteur. Dans cette hypothèse, le titre de l'hebdomadaire *Paysan Breton* aurait-il alors été considéré comme un pléonasme ?

8. Souligné par nos soins.

9. « Dans l'esprit du lecteur moyen, le mot sabotage a un sens bien précis : abîmer dans le but d'empêcher. Mais lui viendra-t-il à l'esprit que le mot est à prendre ici dans le sens originel : il s'agit du faire du reuz à l'église avec ses boutou, avec ses sabots, cloutés par-dessus le marché et sur des dalles de pierre. Il s'agit d'une manif à coups de sabots. » Cette note est signée de l'humour du Chanoine Le Floc'h (Lettre à l'auteur, du 24 février 1990).

10. Souligné par nos soins.

11. Reproduit d'après *La Semaine Religieuse*, dans le *Bulletin de l'Union Régionaliste Bretonne*, 1903, p. 78-80.

12. Calcul effectué par nos soins, sur la base des relevés effectués par le Chanoine Le Floc'h

13. Remerciements à Louis Elard, qui a bien voulu dessiner cette carte avec ses compétences de géographe.

14. Nous avons retenu arbitrairement comme villes, non seulement les agglomérations les plus importantes du département (Brest, Quimper, Morlaix, Concarneau, Douarnenez, etc.), mais également la plupart des chefs-lieux de canton et des localités (par exemple, Daoulas, Guerlesquin, etc.) qui aujourd'hui en tout cas sont considérés comme telles. Le nombre de « villes » ainsi défini se monte à 46. L'annexe 1 permet de les repérer.

RÉSUMÉS

Les pratiques linguistiques se sont, en un siècle, à ce point inversées, en Basse-Bretagne, qu'il est, aujourd'hui, bien difficile de réaliser ce que pouvaient être les niveaux de pratique du breton et du français à la veille de la Première Guerre mondiale. Selon certaines hypothèses, au début du XX^e siècle, le breton est toujours la seule langue connue de la majorité de la population, et le pourcentage de ceux qui ne savent que le français reste encore très faible. En 1902, réagissant à la décision du ministre Émile Combes de réprimer l'*usage abusif du breton* à l'église, Mgr Dubillard,

évêque de Quimper et de Léon, et Henri Collignon, Préfet du Finistère, lancent des enquêtes pour connaître la situation linguistique dans le département.

In the space of a century, linguistic practices in Lower Brittany have been reversed to such an extent that it is difficult today to imagine what the levels of use of Breton and French were on the eve of the First World War. According to some hypotheses, at the beginning of the 20th century, Breton was still the only language known by the majority of the population, and the percentage of those who knew only French was still very low. In 1902, reacting to the decision of the minister Émile Combes to repress the abusive use of Breton in church, Mgr Dubillard, bishop of Quimper and Léon, and Henri Collignon, Prefect of Finistère, launched surveys to find out the linguistic situation in the department.

INDEX

Mots-clés : sociolinguistique, breton (langue), changement linguistique, pratiques linguistiques, Église

Keywords : sociolinguistics, Breton (language), language change, language practices, Church